



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
PREFECTURE DE POLICE**

**N° Spécial**

**22 septembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Préfecture de Police  
du 22 septembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>PREFECTURE DE POLICE</b>	<b>Page</b>
N ° 2020-3118/045	22.09.2020	Arrêté modifiant l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 relatif à la composition de la commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris	3

PREFECTURE DE POLICE  
Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines  
Sous-direction des personnels

Service de gestion des personnels administratifs  
techniques, scientifiques et spécialisés  
Bureau du dialogue social, des affaires statutaires,  
indemnitaires et disciplinaires  
Affaire suivie par : [drh-sdp-sgpag-dialogue-  
social@interieur.gouv.fr](mailto:drh-sdp-sgpag-dialogue-social@interieur.gouv.fr)

**Arrêté n°2020/3118/045**  
**modifiant l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 relatif à la composition de la  
commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents  
spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la  
zone de défense et de sécurité de Paris**

**Le préfet de police,**

Vu l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 modifié relatif à la composition de la  
commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents spécialisés de  
la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la zone de défense et  
de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n°2020-00448 du 2 juin 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au  
sein de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 susvisé, les mots : « Mme Laïla  
FELLAK, cheffe du bureau de gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques  
et spécialisés » sont remplacés par les mots : « Mme Anaïs NEYRAT, adjointe à la cheffe du  
bureau de la gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques et spécialisés ».

**Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et le directeur des ressources humaines sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au  
recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de  
Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et  
de sécurité de Paris.

Paris, le 22 septembre 2020

Pour le préfet de police  
Le directeur des ressources humaines  
signé  
Christophe PEYREL

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>